



DIPLOME INTER-UNIVERSITAIRE
SANTÉ
SOCIÉTÉ
MIGRATION

L'impact du pouvoir d'agir des exilés dans leur intégration

Mémoire du Diplôme Inter-Universitaire « Santé, société et migration »

Rédigé sous la direction de Ekaterina REIBALDI

GRILLET Corinne

Année 2025-2026

LE VINATIER
PSYCHIATRE UNIVERSITAIRE
LYON MÉTROPOLE

 ORSPERRE SAMDARRA
OBSERVATOIRE DE LA SANTE ET DU VIVRE-ENSEMBLE

**UNIVERSITÉ
JEAN MONNET
SAINT-ÉTIENNE**

Université Claude Bernard  Lyon 1

L'impact du pouvoir d'agir des exilés dans leur intégration

Mots clés : exilés, intégration, pouvoir d'agir, autonomie, émancipation, ressources, réfugiés, demandeurs d'asile

Comment le développement du pouvoir d'agir des personnes exilées contribue-t-il à leur intégration, leur émancipation et leur bien-être ?

En quoi cela interroge-t-il les pratiques d'accompagnement professionnel ou bénévole?

Ce mémoire a pour ambition de chercher des réponses à ces questionnements pour tenter d'améliorer l'intégration des exilés et leur bien-être.

L'étude s'appuie principalement sur le terrain de l'association Welcome66 à Perpignan, fondée pour faciliter l'intégration.

La méthodologie combine enquêtes auprès d'exilés, bénévoles et travailleurs sociaux, analyse de témoignages et apports théoriques.

Ce mémoire met en lumière la complémentarité de ces approches et appelle à repenser l'accueil des exilés pour les considérer comme des acteurs à part entière de leur intégration.

Toutes les photographies présentes dans ce mémoire sont la propriété exclusive de leur auteur : © Corinne Grillet, 2025. Tous droits réservés. Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, est interdite sans autorisation préalable.

Remerciements

Je souhaite tout d'abord exprimer ma gratitude à Ekaterina Reibaldi, directrice de ce mémoire, pour ses conseils, sa disponibilité, ses encouragements et son accompagnement bienveillant.

Je remercie également l'ensemble des enseignants et intervenants des modules du Diplôme Inter-Universitaire “Santé, société et migration”, dont les apports ont nourri ma réflexion, éveillé ma curiosité et éclairé mes analyses .

Ce cursus m'a apporté une réelle joie et satisfaction de par sa qualité et la diversité de ses enseignements.

Je remercie également Élodie Gilliot pour le partage de sa thèse et Stéphanie Brochot, pour avoir contribué à la fluidité et à l'efficacité de ce cursus .

Ma reconnaissance va à toutes les personnes exilées qui ont accepté de répondre à mon enquête de terrain, et à toutes celles dont j'ai croisé la route pour parcourir ensemble un court chemin, un voyage plus long ou toute une vie.

Leur courage et leur confiance ont donné tout son sens à cette recherche et m'ont permis de me remettre constamment en question depuis le début de mon engagement auprès d'elles.

Je tiens à remercier chaleureusement les bénévoles de Welcome 66 qui ont contribué à l'enquête, et dont l'engagement quotidien rend possible l'existence de cette association et l'amélioration des conditions d'accueil des personnes exilées à Perpignan.

Je remercie également les travailleurs sociaux et soignants partenaires qui ont accepté de participer à mon enquête de terrain.

Enfin, j'adresse un remerciement particulier à ma famille, pour sa patience et ses encouragements tout au long de la rédaction de ce mémoire.

Sommaire

Introduction

A- Intérêt pour le sujet	5
B- Délimitation du terrain	5-6
C- Présentation de la problématique	6-7
D- Méthodologie générale	7

Partie 1. Cadre de l'étude et présentation du terrain

1.1 Présentation de Welcome 66 et ses missions	8-12
1.2 Rôle et évolution en tant que professionnelle	12-14
1.3 Méthodologie d'enquête et recherches	14-20
1.4 Présentation de situations rencontrées et analyse	20-26

Partie 2. Interprétation

2.1 Comprendre le pouvoir d'agir dans le contexte de l'exil	26-31
2.2 Regard porté sur les exilés	31-32
2.3 Enjeux politiques, économiques et médiatiques	32-34
2.4 Le rôle et les limites des intervenants sociaux et des bénévoles	34-35
2.5 Dispositifs favorisant l'autonomie	35-36

Conclusion	36
-------------------------	-----------

Bibliographie	37
---------------------	----

Sommaire des Annexes	38
----------------------------	----

Introduction :

A- Intérêt pour le sujet

J'ai choisi de m'intéresser à l'impact du pouvoir d'agir dans l'intégration des exilés car je me suis assez longtemps sentie illégitime dans ma fonction au sein de l'association que j'ai créée .

Ne venant pas du champ social, et pour autant étant témoin d'amélioration significative ou de victoires fréquentes dans l'évolution de situations de jeunes exilés accompagnés par des bénévoles ou moi-même, j'avais besoin de comprendre pourquoi certaines actions qui semblaient relever du travail social paraissaient insurmontables quand pour nous, elles étaient facilement accessibles et réalisables.

Une raison plus personnelle m'a également motivé à chercher des réponses ; ma famille paternelle exilée à la fin des années cinquante a toujours considéré qu'en tant qu'immigré, il fallait « trimer » et faire profil bas pour se faire accepter en France. Mon père, décédé à cinquante-sept ans, ne s'est jamais vraiment remis de son exil subi à l'adolescence, et a passé son existence à travailler dur pour « gagner » sa place.

Les différents modules suivis à l'Orspere-Samdarra * dans le cadre du DIU Santé, Société, Migration m'ont conforté dans l'envie d'effectuer des recherches sur ce sujet.

Plus particulièrement le module sur le dispositif du « Logement d'abord » animé par Nicolas Chambon, au cours duquel j'entendais pour la première fois associer les termes -pouvoir d'agir- et -exilés- alors que nous évoquions plutôt jusqu'alors, au sein de notre association et de notre entourage associatif - participation des exilés - .

La rencontre avec Fidèle Mabanza et la découverte de l'ouvrage « le parcours du combattant »¹ réalisé lors de la journée d'études « soutenir le pouvoir d'agir des personnes exilées » m'a également confortée dans l'axe que j'ai choisi de développer autour de la valorisation des exilés par l'action.

B- Délimitation du terrain :

Mon enquête de terrain s'est effectuée au sein de l'association que j'ai créée à Perpignan. Welcome 66 est né sous forme de collectif dans un premier temps en 2016 puis s'est transformé en association en 2018.

Son objet principal de faciliter l'inclusion sociale et l'intégration des mineurs non-accompagnés, des demandeurs d'asile et des bénéficiaires de la protection internationale vivant dans les Pyrénées-Orientales par l'apprentissage du français, le partage d'activités culturelles et sportives et la découverte du territoire, en créant des opportunités de rencontres avec la population locale.

L'Orspere-Samdarra est un observatoire national sur la santé mentale et les vulnérabilités sociales .

Je précise que les déboutés du droit d'asile peuvent bénéficier de nos services, soit parce qu'ils étaient déjà inscrits avant d'obtenir un refus, et que nous trouvons totalement inadapté de les exclure au moment où ils en ont le plus besoin, soit parce que d'autres associations nous les orientent, estimant que leur isolement nuit à leur état.

Ici, je choisirai donc le terme -exilés- pour désigner les mineurs non-accompagnés, les demandeurs d'asile, les réfugiés, les bénéficiaires de la protection subsidiaire et les déboutés du droit d'asile lorsque la différence de statut n'a pas d'influence sur les données ou les faits.

Actuellement, sur les 360 personnes exilées inscrites à Welcome 66 en 2024 et 2025 qui fréquentent l'association et dont les activités sont animées par 80 bénévoles, 55 % sont des demandeurs d'asile, 20 % des bénéficiaires de la protection internationale, 3 % des mineurs non-accompagnés, 11 % sont déboutés.

Les 11 % restants correspondent à des personnes en cours de titre de séjour pour raison médicale ou en cours de reconnaissance de minorité. Seule une cinquantaine de femmes par an est inscrite dans notre association bien qu'elles soient plus largement représentées dans les centres d'accueil de Perpignan.

C- Présentation de la problématique

Les personnes en situation d'exil aujourd'hui en France sont privées de beaucoup de droits* , vivant pour la grande majorité, la précarité, l'attente, la dépendance aux institutions et l'exclusion sociale qui ont des conséquences néfastes sur leur santé mentale.

De plus en plus d'intervenants sociaux et de bénévoles ont pris conscience de l'importance de soutenir la capacité des personnes exilées à participer à la construction de leur projet d'intégration et d'une manière globale à s'insérer à la cité pour tenter d'améliorer leur bien-être.

Ce mémoire propose de mesurer le lien entre le pouvoir d'agir et l'intégration des exilés .

Par pouvoir d'agir, j'explorerais la notion définie par Yann le Bossé, comme possibilité d'agir pour s'épanouir, s'affranchir d'une difficulté pour passer à l'action.

L'intégration, ici, sera définie au sens large en tant que participation à la vie sociale, culturelle et économique en France avec une adaptation réciproque entre exilé et société d'accueil.

« Dix ans de non-accueil des personnes exilées en France : le constat d'un collectif de 124 organisations humanitaires et syndicales . Il y a urgence à mettre un terme à dix ans de non-respect des droits humains et de nos engagements en droit international »

(Tribune publiée dans Le Monde le 3 février 2025)

« Le droit des étrangers est l'une des matières où l'instabilité normative est la plus flagrante (...)Elles convergent cependant toutes vers un même objectif : restreindre le droit d'asile »

(Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme – Commission CNCDH, 2023)

Par émancipation, je prends en compte le fait de reconquérir son autonomie, ses droits et sa dignité, afin de redevenir acteur de sa vie.

La notion de bien-être choisie ici est l'état d'équilibre physique, psychologique, social et citoyen, respectant la satisfaction des besoins fondamentaux.

Ce qui nous amènera à interroger les pratiques d'accompagnement et notamment comment soutenir sans infantiliser, imposer ou sur-responsabiliser les personnes exilées.

D- Méthodologie générale

Je tenterai de répondre à ces questions grâce à mes expériences de terrain et des résultats du questionnaire transmis auprès des publics cibles, ainsi qu'aux lectures théoriques et aux connaissances acquises lors du DIU .

Outre le questionnaire transmis à un échantillon de bénévoles qui font partie de l'association Welcome 66, certains travailleurs sociaux et bénévoles d'autres associations perpignanaises ont également été sollicités afin d'avoir une vision plus globale de la situation.

Une vingtaine d'exilés fréquentant ou ayant fréquenté notre association a également été sondée et quelques témoignages depuis que j'exerce aux côtés des personnes en situation d'exil, viendront éclairer les freins et les forces des parcours d'intégration dont j'ai été témoin ou co-autrice.



© Corinne Grillet, 2025. Tous droits réservés.

I. Etude et présentation du terrain choisi

1.1- Présentation de la structure

Naissance de Welcome 66



© Corinne Grillet, 2025. Tous droits réservés.

L'étude de terrain choisie est donc l'association Welcome66, née d'une initiative personnelle, développée grâce à la mobilisation citoyenne.

J'ai créé le collectif Welcome To Migrants 66 à Perpignan en octobre 2016, suite à l'annonce de l'arrivée d'une cinquantaine de jeunes éthiopiens orientés depuis Calais suite au démantèlement du plus grand camp de migrants français.

La décision prise par Bernard Cazeneuve*, alors Ministre de l'Intérieur sous le gouvernement de François Hollande de fermer le camp de la Lande dans lequel environ 7000 personnes en situation d'exil vivaient dans des conditions insalubres, a donné lieu à la répartition de milliers de migrants sur tout le territoire français (excepté l'Ile-de-France), « *pour garantir un accueil digne, et restaurer l'ordre public* ».

Dans les Pyrénées-Orientales, c'est l'association ACAL**, qui a été désignée par l'Etat pour accueillir 68 exilés en provenance de Calais. Cette association née en 1961 à Perpignan, accompagne les personnes vulnérables et a développé un important pôle asile dès 2016.

Un centre de vacances EDF situé dans la petite station balnéaire de Sainte-Marie-la-mer a été réquisitionné par l'Etat pour être transformé en centre d'accueil et d'orientation dirigé par l'ACAL pour recevoir les jeunes éthiopiens.

*« *Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur, a annoncé aujourd'hui le démantèlement complet et définitif du campement de la lande à Calais, qui sera achevé avant la fin de l'année 2016.* »

Communiqué officiel – interieur.gouv.fr, 14 septembre 2016.

**ACAL : Association Catalane d'Actions et de liaison qui gère un Pôle Asile dans les Pyrénées-Orientales

Après la validation de l'ACAL à ma proposition de création de collectif pour compléter leurs services, j'ai lancé un appel sur les réseaux sociaux et par voie de presse pour inviter les citoyens à contribuer à l'intégration des jeunes arrivants. Environ cinquante habitants des Pyrénées-Orientales ont répondu présents en vue d'améliorer l'accueil des exilés.

J'ai ainsi pu organiser un planning d'activités ; cours de français, découverte du territoire et activités sportives afin de proposer des activités régulières pour favoriser la rencontre et les échanges. Etant photographe de profession, j'ai également fait appel à mon réseau professionnel culturel (musique, chant, danse, arts plastiques) pour varier l'offre d'activités proposées à destination des jeunes exilés éthiopiens.

Durant six mois, les citoyens locaux, dont une grande majorité de femmes, ont créé une ambiance ressemblant à celle d'une colonie de vacances dans le CAO*, créant des relations d'amitié avec les jeunes de 15 à 28 ans, qui peu à peu, nous ont identifié comme étant leur famille en France.

Après la fermeture du Centre d'accueil et d'orientation provisoire de Sainte-Marie-la-mer, et la reconnaissance de minorité pour deux d'entre eux et l'obtention du statut de réfugié pour tous les autres, je découvrais que le parcours du combattant était loin d'être terminé et décidais de poursuivre mon engagement en tant que bénévole, pour aider les réfugiés et mineur non-accompagné éthiopiens restés dans le département, dans leurs démarches pour faciliter leur autonomie (formation, emploi, logement).



© Corinne Grillet, 2025. Tous droits réservés.

*CAO : les Centres d'Accueil et d'orientation sont des structures temporaires qui ont été mises en place par le gouvernement pour héberger provisoirement les personnes exilées lors du démantèlement de Calais, le temps de leur orientation vers un parcours d'asile

En côtoyant de plus en plus les associations locales en lien avec le public exilé pour chercher des solutions et avoir mené une enquête de terrain sur les services que chacune proposait, j'ai eu la confirmation qu'aucune d'entre elles ne s'était positionnée sur l'inclusion sociale et l'intégration. C'est ainsi que j'ai décidé de transformer notre collectif en association, consciente du devoir de répondre à un besoin fortement identifié, pour compléter l'offre déjà existante de services. Ce statut avait également l'avantage de donner plus de visibilité et de poids auprès des institutions.

Ainsi, l'association Welcome 66 est officiellement née en octobre 2018 avec une dizaine de bénévoles.

Peu de temps après, une vingtaine d'autres exilés principalement d'origine koweïtienne et soudanaise en provenance de Paris-La Chapelle arrivèrent dans les Pyrénées-Orientales auprès desquels nous sommes intervenus pour combler l'isolement de la situation géographique de leur centre d'hébergement provisoire.

Puis, la direction d'ADOMA* nous a à son tour sollicité, considérant que leurs bénéficiaires avaient besoin de notre structure pour rompre leur isolement et faciliter leur inclusion sociale.

Dans les Pyrénées-Orientales, l'ACAL et ADOMA hébergent à elles deux, environ 700 demandeurs d'asile et bénéficiaires de la protection internationale, principalement à Perpignan, et 75 % des personnes inscrites à Welcome 66 sont hébergées par l'une de ces deux structures.

Notre collaboration est moins fluide avec l'Idea** qui assure la responsabilité et la prise en charge d'environ 100 mineurs non-accompagnés par an. Aujourd'hui, une très faible partie des MNA*** est inscrite à Welcome 66, le turn-over très fréquent au sein de l'équipe et l'ouverture des lieux d'hébergement en périphérie de Perpignan sont des explications plausibles.

Développement de Welcome 66

Notre association a commencé à prendre de l'ampleur en 2021 grâce à un cursus universitaire en gestion de projet dans l'économie sociale et solidaire qui m'a permis de mieux structurer Welcome 66 et d'acquérir les connaissances nécessaires en montage de dossiers et recherches de financements.

L'arrivée du rassemblement national à la mairie de Perpignan a incité beaucoup de citoyens à s'engager pour la cause des exilés ; nous avons doublé le nombre de bénévoles en quelques semaines.

**ADOMA : Adoma est le 2^{ème} opérateur qui gère l'accueil des publics en demande d'asile à Perpignan,*

***Idea : Institut départemental de l'enfance et de l'adolescence relevant de l'Ase ; aide sociale à l'enfance*

****MNA : Mineurs non-accompagnés*

En 2022, Caritas a partagé ses locaux de Perpignan pour que nous puissions accueillir, informer et orienter les personnes exilées, grâce à l'engagement d'une trentaine de bénévoles.

L'identification d'un lieu-ressource à destination des exilés a eu pour conséquence une hausse exponentielle de fréquentation ; 350 personnes exilées se sont inscrites en 2022 et 2023, soit 3 fois plus que les années précédentes.

Considérant que les personnes en situation d'exil sont très souvent victimes d'exclusion sociale, de stigmatisation et manquent de repères linguistiques, géographiques, sociaux et souffrent de l'absence de moyens mis à leur disposition pour rencontrer la population locale, Welcome 66 propose les activités suivantes en vue de faciliter leur intégration et d'améliorer leur bien-être :

- Ateliers de français
- Découverte du territoire
- Ateliers cuisine du monde
- Activités sportives
- Activités et sorties culturelles
- Ateliers informatiques
- Dispositif de parrainage pour offrir un accompagnement plus personnalisé et un engagement durable entre un citoyen local et un exilé
- Actions de sensibilisation aux réalités migratoires et à l'accueil des réfugiés et organisation d'un évènement annuel pour la Journée mondiale des Réfugiés

Nous avons la chance de bénéficier d'un tissu associatif fourni à Perpignan qui assure des missions complémentaires à la nôtre et qui sont solidaires les unes des autres .

Voir annexe 1 : carte environnement associatif

Financement

La Fondation de France nous a attribué une subvention pour une durée de trois ans grâce au programme « Soutenir l'engagement citoyen auprès des exilés » qui nous a permis de faire face aux frais de fonctionnement.

Puis en 2023 le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales nous a attribué une aide nous permettant en partie, de créer notre premier poste salarié que j'occupe depuis janvier 2024.

Nous avons également bénéficié d'un soutien de la part de la Région Occitanie en 2024 pour la sensibilisation aux questions migratoires et à l'accueil, principalement effectuée auprès de la jeunesse locale.

La Fondation Yusra Mardini nous a octroyé une subvention en 2025, en sollicitant le Haut-Commissariat pour les Réfugiés, d'identifier une association française qui utilise le sport comme levier d'inclusion.

Les dons privés, provenant principalement des citoyens locaux représentent environ 15 % de notre budget.

Freins liés au contexte politique local

La fin de notre partenariat avec Caritas en avril 2024 et le manque de soutien des pouvoirs publics en matière de relogement nous a contraint à chercher une solution pendant 9 mois. Depuis février 2025, nous louons une maison à un particulier au centre de Perpignan.

Il n'est pas exclu que la présence du rassemblement national sur la localité où notre association est implantée soit une des raisons de notre difficulté à trouver un lieu d'accueil.

A ce jour, dépendants à 85 % des financements publics, notre structure a un équilibre fragile et nous sommes en pleine réflexion pour hybrider nos ressources pour compenser les coupes budgétaires et se préparer, de l'éventuel basculement du Département des Pyrénées-Orientales et de la Région Occitanie, nos principaux financeurs, lors des prochaines élections de 2028.

1.2 - Mon rôle et son évolution

Evolution de ma posture dans le champ social

Etant photographe de profession, je n'avais aucune connaissance dans le champ social mais l'idée d'infliger des souffrances supplémentaires aux exilés, après toutes celles vécues dans leurs pays, puis durant leurs parcours migratoires m'était intolérable.

Le fait de ne pas être experte en la matière m'a sans doute permis de repousser les limites qu'imposait le travail social et de répondre à certains besoins plus rapidement, au risque d'apporter des solutions qui ne s'avéraient pas être celles, dont les exilés avaient réellement besoin.

Je pense notamment au plus jeune éthiopien, plus précisément de l'ethnie des Oromos, du groupe en provenance de Calais, M, que j'ai parrainé en 2018 pour compenser le fait qu'il soit livré à lui-même dans un hôtel du centre-ville de Perpignan, à 15 ans.

Même s'il est aujourd'hui un des symboles du pouvoir d'agir, j'ai réalisé tardivement que nous l'avions sans doute mis en difficulté inconsciemment en le sur-responsabilisant.

M. avait une aptitude pour l'athlétisme. Il avait commencé à courir le long du littoral près du C.A.O en attendant sa reconnaissance de minorité et son affectation dans un collège.

Un club d'athlétisme perpignanais lui avait donné sa chance et un coach l'avait pris sous son aile. Il passait tout son temps libre à courir en championnats et obtenait de très bons résultats.



© Corinne Grillet, 2025. Tous droits réservés.

Les personnes qui l'entouraient, dont moi-même, avions décrété qu'il courrait aux Jeux Olympiques en 2024, car il avait mentionné un jour ce rêve lors d'une conversation, et nous nous étions tous saisis de cet objectif comme étant celui à atteindre.

Nous étions également très contrariés et empathiques, qu'il soit obligé de laisser sa place sur le podium et dans les championnats mondiaux à un adversaire moins performant, du fait de sa nationalité étrangère.

C'est pour cette raison, que j'ai déposé un dossier de demande de naturalisation à ses 18 ans en 2020, notamment afin qu'il puisse représenter la France aux J.O.

Plusieurs médias locaux puis nationaux, se sont emparés de son parcours faisant de lui une « star » locale.

En opposition avec les éducateurs de l'Idea qui lui proposait de suivre une formation dans le bâtiment qui risquait de mettre en péril la carrière de sportif de haut niveau qu'il semblait viser, j'ai effectué la démarche de l'orienter vers un Bpjeps* en alternance dans le club d'athlétisme qui lui avait ouvert les portes .

Peu à peu, suite à une blessure, il a commencé à se désintéresser de l'athlétisme qui représentait pourtant toute sa vie depuis quatre ans, et obtenu de moins bons résultats.

Il s'est vu accorder la nationalité française des mains du préfet des Pyrénées-Orientales alors que le contexte sanitaire empêchait toute réception, en raison de l'espoir sportif qu'il représentait, deux ans après l'avoir demandé alors qu'il ne courait quasiment plus.

Puis, à 20 ans, a décidé de tenter sa chance à Paris.

Bien que la séparation très soudaine fut douloureuse, elle était sans doute nécessaire pour qu'il puisse enfin reprendre le plein pouvoir d'agir sur sa destinée.

Aujourd'hui en contrat indéterminé en tant qu'intervenant social à France Terre d'Asile, il accompagne à son tour les mineurs exilés du monde entier .

Parallèlement, il vient de fonder sa propre association culturelle.

Je ne saurai jamais s'il serait parvenu à ce niveau d'intégration sans notre intervention mais j'ose espérer que malgré quelques maladresses, il ait pu se nourrir de l'ambition que nous avions pour lui .

Bpjeps : Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

Depuis cette expérience, et quelques autres qui m'ont confrontées au syndrome vicariant, j'essaie d'adopter une posture plus ajustée, entre les besoins des personnes que je rencontre et mes propres limites, notamment en les incluant davantage dans leur projet .

Ma fonction actuelle consiste à coordonner les activités, proposer de nouveaux projets, rechercher des financements, être en relation avec les partenaires et les associations et assurer une grande partie de la communication.

Afin de ne pas perdre le sens de ma mission et pour garder la proximité à la fois avec les bénévoles et les exilés, je fais le choix d'assurer au moins une permanence par semaine et de partager régulièrement des activités avec eux.

Mon inscription au DIU Santé Société Migration est consécutive à plusieurs situations pour lesquelles j'avais besoin d'élargir mes connaissances dans le but d'améliorer l'accompagnement proposé au sein de notre structure, composé d'activités qui ne sont pas jugées comme prioritaires mais qui pour beaucoup, semblent constituer une base solide pour rebondir.

1.3 - Méthodologie d'enquête et recherches

1 / Enquête de terrain sur le pouvoir d'agir : Résultats en annexe 5 et 6

J'ai choisi de transmettre un questionnaire* auprès de trois profils :

- Les personnes en situation d'exil inscrites dans notre association aujourd'hui ou dans le passé avec des situations administratives volontairement différentes voir en quoi elles impactent leurs réponses
- Les bénévoles de notre association et d'autres associations d'accompagnement aux personnes exilées à Perpignan
- Les intervenants sociaux des centres d'hébergement situés à Perpignan et de la SPADA et deux professionnels de la santé qui interviennent auprès des publics identiques

A1 - Analyse des résultats sur le pouvoir d'agir des exilés : voir annexe 5

Cette synthèse sous forme de graphique, représente les résultats globaux issus des questionnaires remplis par des personnes en situation d'exil. Elle vise à mettre en lumière :

- l'appréciation de leur situation,
- leur perception du pouvoir d'agir
- les leviers et freins rencontrés pour y accéder
- leur degré ressenti d'intégration

*Annexes 3 et 4 : Questionnaires à destination des exilés et des travailleurs sociaux et bénévoles

Sur les 25 personnes contactées, 20 ont répondu, 4 déboutés, 8 demandeurs d'asile et 8 bénéficiaires de la protection internationale.

Les exilés décrivent leur parcours en France comme un mélange d'espoir et de difficultés. Ils évoquent une grande précarité selon leur statut administratif : instabilité des papiers, absence de logement pérenne, manque de moyens financiers. Beaucoup partagent la barrière de la langue et la méconnaissance des droits. L'isolement et les traumatismes affectant leur santé mentale. Plusieurs font part de racisme et de stigmatisation. Quelques-uns mentionnent une trop grande dépendance aux travailleurs sociaux et un accompagnement infantilisant.

Beaucoup expriment une forte reconnaissance pour l'accueil et le soutien des associations et bénévoles : « *Les associations m'ont aidé à apprendre le français et à rencontrer des gens* », « *les activités sportives et culturelles que j'ai pratiquées dans les associations m'ont aidé à retrouver le moral* ».

La plupart d'entre eux considèrent que le pouvoir d'agir existe en situation d'exil mais qu'il est fortement conditionné par la reconnaissance institutionnelle, à la possibilité de faire leur propres choix pour leur avenir (formation ou travail) et à la capacité à être écoutés et considérés comme des individus à part entière. Plusieurs rappellent que leur départ est déjà une preuve de pouvoir d'agir : « *j'ai décidé de quitter pour survivre* ».

Ils considèrent que les leviers qui leur ont redonné confiance, sont l'apprentissage du français, véritable clé vers l'autonomie ; « *les cours de français m'ont donné la possibilité de parler et d'agir par moi-même* », les activités collectives : « *les activités culturelles et sportives m'ont permis de sortir de la solitude et de créer des liens* », l'écoute, le respect et l'accompagnement rencontrés auprès des professionnels ou bénévoles : « *ils m'ont donné confiance et m'ont valorisé* », et la participation en tant que bénévole à des projets collectifs : « *Le bénévolat m'a permis de me sentir utile et d'apporter quelque chose à la société* », « *j'ai retrouvé confiance en moi grâce au bénévolat et aux activités* ».

Pour beaucoup, l'intégration est en cours mais incomplète ; ils se sentent acceptés dans le cadre associatif où ils ont une fonction, mais la majorité se sent en marge de la société française, en raison des discriminations dont ils sont victimes. Ceux ayant obtenu l'asile depuis plusieurs années évoquent des expériences extrêmement positives ; stabilité professionnelle et autonomie financière qui leur donnent le sentiment de faire partie de la société.

Ils souhaitent être considérés comme des acteurs de leur vie en France, avec leurs compétences et leurs savoirs, plutôt que comme de simples bénéficiaires : « *Pouvoir participer à la vie sociale, associative et citoyenne en France* » et « *être capable de s'exprimer librement et de faire entendre sa voix* » contribueraient à leur intégration.

A2 - Synthèse des résultats de l'enquête de terrain sur le pouvoir d'agir des exilés

- Le statut administratif est la clé qui conditionne l'ensemble des autres dimensions (situation, leviers, obstacles, intégration).
- L'apprentissage du français est le levier transversal le plus cité → indispensable pour développer le pouvoir d'agir et intégration.
- Selon eux, le rôle des associations est central à toutes les étapes selon les exilés. Elles sont à la fois un lieu d'accueil, de reconnaissance, un levier d'autonomie et de confiance en soi grâce à l'apprentissage de la langue française, un soutien psychologique et parfois matériel (aide-alimentaire, vestimentaire, hébergement) et un espace d'intégration citoyenne. En permettant aux exilés de participer, apprendre, créer et contribuer, elles transforment leur parcours d'exil en un chemin d'émancipation et d'insertion.
- Selon eux, le rôle des travailleurs sociaux sont décrit comme des facilitateurs d'accès aux droits et à l'intégration. Ils sont les premiers relais pour expliquer les démarches administratives et juridiques. Ils orientent, soutiennent et aident à « décoder » les différents rouages du système français. Ils représentent les médiateurs entre les exilés et l'administration. Leur intervention réduit la barrière de la langue et la méconnaissance des droits.

Cette enquête met en lumière l'ambivalence de la vulnérabilité des exilés mais aussi leur capacité de résilience activée par leur pouvoir d'agir.

Celui-ci est perçu comme réel mais entravé, il se développe à mesure que l'intégration progresse à condition d'être écoutés, valorisés et reconnus.

B1 - Résultats et Analyse des résultats sur le pouvoir d'agir des exilés perçu par les travailleurs sociaux et les bénévoles : voir annexe 6

Un questionnaire a été transmis par mail aux bénévoles et aux intervenants sociaux pour assurer davantage de participation.

11 professionnels exerçant dans les CADA ont répondu, un psychologue et un médecin qui interviennent auprès des mêmes publics, et 23 bénévoles dont 17 provenant de Welcome 66 et 6 d'associations partenaires (RESF, ASTI, CIMADE, MRAP).

Les questions posées visent à analyser le ressenti des accompagnants sur le pouvoir d'agir des exilés et notamment :

- Les représentations qu'ils ont de la notion du pouvoir d'agir
- Le degré de formation et de mise en pratique réelle
- Les ressources et les obstacles rencontrés
- Le lien entre pouvoir d'agir et intégration

B2 - Synthèse et comparaison des résultats de l'enquête sur le pouvoir d'agir des exilés perçu par les accompagnants

La comparaison met en lumière une complémentarité forte.

Les professionnels mobilisent des outils institutionnels, assurent la structuration et la coordination pour agir sur l'intégration, mais peuvent être freinés par leur cadre de travail.

Les bénévoles, plus libres, investissent la relation humaine avec souplesse, proximité et écoute pour faciliter l'intégration des personnes exilées.

Les bénévoles pratiquent le pouvoir d'agir sans conceptualiser ni être formés, les professionnels conceptualisent sans y être formés.

Les deux approches sont complémentaires : l'une agit sur les conditions extérieures, l'autre sur les ressources intérieures.

Cependant, l'absence de formation partagée sur le pouvoir d'agir limite une compréhension commune. La convergence des approches humaine et institutionnelle pourrait renforcer significativement la capacité d'intégration des exilés.



© Corinne Grillet, 2025. Tous droits réservés.

2 / Apports théoriques

L'apport de connaissances transmises dans le cadre du DIU a été très utile pour comprendre la relation entre restauration du pouvoir d'agir, rétablissement et insertion/inclusion/intégration.

Puisque une part importante des souffrances psychologiques infligées aux personnes en situation d'exil semble liée à leur précarité et à l'absence de logement, je me suis intéressée au dispositif du « Logement d'Abord » présenté par Nicolas Chambon lors d'un des modules.

A l'heure actuelle, le dispositif national d'accueil impose à chaque exilé une ville et un lieu pour survivre plus qu'un foyer où construire. La notion d'habiter ne semble pas faire partie des conditions matérielles d'accueil décidées par le gouvernement actuel.

La stratégie de lutte contre le sans-abrisme « Logement d'abord », lancée par le gouvernement en 2017 qui vise à faire du logement, la clé de l'insertion et promeut le développement du pouvoir d'agir en valorisant les atouts, plutôt que de définir les personnes accompagnées en terme de difficultés, a permis d'avoir des résultats supérieurs à un coût moindre*.

Ce dispositif semble être le modèle d'accompagnement social le plus efficient. Le rôle du travailleur social est modifié dans la mesure où il doit s'adapter aux personnes accompagnées et faire confiance en la capacité des personnes pour coconstruire leur projet sans rien imposer. Il devient facilitateur, passeur et implique l'abandon de son rôle de prescripteur.

Les personnes rentrant dans ce dispositif ont la possibilité de se projeter et de reconstruire dans la durée et regagnent confiance, stabilité et dignité et ne sont plus contraintes au modèle contre-productif dit « en escalier » avec un nombre d'étapes infinies avant d'accéder à un logement, identifié comme la première marche du podium.

Dans l'ouvrage « La politique du logement d'abord en pratique »², Elodie Gilliot et Audrey Linder soulignent l'intérêt que l'intervenant social se porte garant d'un espoir tout en y associant les moyens pour y parvenir car selon un témoignage partagé par Deegan³ « *Nous avons besoin de quelqu'un qui croit en nous lorsque nous ne pouvons pas le faire nous-mêmes* ».

Considérant que l'expérience est plus importante que le résultat, les pratiques des accompagnants du dispositif « Logement d'abord » mesurent avec les personnes concernées le degré de risque et facilitent les conditions dans lesquelles elles peuvent et veulent la mettre en œuvre.

La nécessité décrite dans l'ouvrage par Nicolas Chambon et Elodie Gilliot d'accepter de ne pas savoir, implique d'accepter que les personnes accompagnées ont une plus grande connaissance et capacité de faire pour améliorer leur situation.

Cour des comptes (rapport public annuel 2023, chapitre sur le sans-abrisme) :

Elle observe que les expérimentations « Logement d'abord » présentent des résultats supérieurs à l'hébergement temporaire classique, notamment en matière de stabilisation des parcours et de réduction des coûts liés aux séjours à l'hôtel ou en structures d'urgence.

Il est regrettable que tous les territoires ne soient pas couverts par ce dispositif et que sa conditionnalité soit liée au statut administratif car les personnes en situation d'exil auraient un grand intérêt à en bénéficier pour rétablir leur dignité, autonomie et améliorer leur santé mentale.

La découverte des travaux de Yann Le Bossé durant le DIU m'a permis de m'interroger et remettre en question un certain nombre de mes pratiques, et celles de l'équipe Welcome 66, parfois trop instinctives et intrusives.

Ce psychosociologue qui a fondé un laboratoire de recherche sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités (DPA-PC), se consacre à cette étude depuis près de trente ans et fait part de l'importance d'acquérir du pouvoir sur ce qui est important pour soi, valorisant l'importance de faire prendre conscience aux personnes accompagnées qu'elles sont les mieux placées pour impulser elles-mêmes le changement.

Paul Ricoeur⁴, philosophe français, émet la pensée que la reconnaissance passe par trois vecteurs ; à ses propres yeux pour reconnaître soi-même sa propre valeur, à ceux des autres pour confirmer que j'ai une valeur, et aux yeux du tiers absent pour confirmer que j'ai une place dans la société. Si l'humain ne se sent exister qu'à travers l'efficacité de son action sur le monde, alors de grandes souffrances peuvent rejoindre de son incapacité.

La société a donc tout intérêt à encourager les personnes en situation d'exclusion tel que les exilés de se mettre en mouvement et de les convaincre qu'elles peuvent réussir.

Ne plus adopter une posture de sauveur ou de policier, mais de facilitateur est l'accompagnement le plus efficace en tant que travailleur social, selon les travaux de Le Bossé⁵. Son rôle est donc de créer les conditions pour que les difficultés puissent être contournées ou dépassées par la personne accompagnée, plutôt que de prendre en charge la résolution de ces difficultés.

La thèse d'Elodie Gilliot⁶ portant sur la restauration du pouvoir d'agir nous apporte un éclairage sur la nécessité de ne pas réduire le pouvoir d'agir à une performance individuelle et souligne qu'il ne s'agit pas d'un état, mais d'un processus supposant un certain nombre de capacités et de prises de conscience, notamment sur la possibilité de se situer dans la perte et la reconquête d'autonomie, la connaissance des raisons de ces restreintes, le potentiel d'agir sur les ressources créant sa propre vie et la reconnaissance de la collectivité (environnement et institutions) d'être un sujet actif.

Enfin, l'ouvrage « Le Parcours du Combattant » issu d'un séminaire organisé par l'observatoire Orspere-Samadarra dans lequel témoignent huit exilés, met en lumière les ressources et les différentes formes de pouvoir d'agir qu'ils mettent en place pour surmonter les obstacles.

Souvent dans des stratégies de survie, ils font face à l'hostilité et l'indifférence institutionnelle et citoyenne mais expriment le rôle crucial des associations qui leur permettent de sortir de l'isolement et les soutiennent dans la capacité de faire, en devenant bénévole ou en partageant des activités .

Certaines structures (Singa, Secours Catholique...) sont décrites comme un tremplin vers l'autonomie. Fidèle Mabanza, dans son intervention a permis de rendre concret le savoir expérientiel, tout en définissant l'accueil comme un vertige pour certains d'entre eux, du fait de la complexité des dispositifs qui s'ajoute à la difficulté de se repérer dans leur nouvel environnement. Il nous confirme que l'image de soi est intimement lié au jugement que les institutions et que les citoyens du pays d'accueil portent sur les exilés.

1.4 - Présentation de situations rencontrées à Welcome66

Dès que nous avons eu accès à des locaux en 2022, notre priorité au sein de Welcome66 a été de mobiliser les exilés volontaires à devenir bénévole pour les associer à l'organisation et à l'animation de notre structure et pour mieux identifier les besoins des personnes accueillies grâce à leur savoirs expérientiels . Chaque année, une vingtaine d'entre eux, font le choix de s'investir en mettant leurs compétences à profit du groupe, comme chacun des bénévoles qui composent l'équipe.

Ainsi, certaines exilés animent des cours de guitare, de chant, de danse, de couture, assurent des permanences, gèrent les ateliers cuisine du monde, les sorties à vélo ou les entraînements de foot de basket ou d'athlétisme.

La démarche n'est pas de leur donner le pouvoir mais plutôt de leur rendre, considérant qu'aucun événement n'aurait dû les en démunir.

Nous sommes attentifs à respecter une posture d'égal à égal pour veiller à ne jamais déshumaniser les jeunes que l'on reçoit. Nous n'utilisons d'ailleurs pas le terme -bénéficiaire- reconnaissant notre rapport de réciprocité et de partage des connaissances et de cultures et nous refusons le rapport hiérarchisé et descendant. Les personnes exilées qui sont inscrites actuellement viennent de 43 pays différents, et autant de richesses culturelles à recevoir.

A Welcome 66, nous désignons les exilés qui composent l'association par le terme -nos jeunes- ou -nos amis- et il est fréquent qu'ils nous nomment -ma famille- ou qualifient Welcome 66, comme étant leur maison en France.

Le parti pris de l'équipe qui accueille, est d'oublier l'étiquette d'exilé qui leur colle à la peau et de s'intéresser à la personne en mettant l'accent sur ce qu'elle sait faire, ce qu'elle aimerait faire dans notre association et comment elle envisage son avenir en France.

Ces questions déroutent souvent les exilés, qui dans un premiers temps répondent seulement - apprendre le français- .

Il semblerait que rares soient ceux qu'ils croisent, qui s'intéressent à ces aspects que nous jugeons nécessaires pour les aider à reprendre possession de leurs aspirations et de leur moyens. Nous sommes vigilants à ne pas leur demander les raisons de leur présence en France, considérant qu'ils dépensent beaucoup d'énergie à devoir se justifier, et par précaution de ne pas réactiver leurs vécus potentiellement traumatisques.

Ces pratiques n'ont pas toujours été réfléchies et exercées de cette manière.

C'est au fil des expériences de chacun des membres de l'équipe qu'elles ont évolué.

Les Oromos



© Corinne Grillet, 2025. Tous droits réservés.

La première situation qui m'a amené à réfléchir est survenue dès le début de mon engagement auprès des jeunes exilés Oromos fraîchement arrivés de Calais, en 2016.

Alors que je m'étais engagée à animer deux ateliers de français par semaine, je me déplaçais pendant quinze jours au centre d'accueil sans succès. Nous avions aménagé un des mobil-home en classe, avec tableau blanc, tables et chaise mais à chaque séance, j'attendais désespérément qu'ils viennent apprendre à parler français.

Jusqu'au jour où à la place du cours, j'ai installé dans la salle commune sans les prévenir, un studio photo, avec fond, éclairage et matériel photo .

Ils sont tous venus participer en tant que photographe ou modèle et semblaient prendre un réel plaisir à interagir avec moi, au sein du groupe et dans l'activité.

Je précise que nous ne parlions pas la même langue, leur niveau en français étant inexistant.

J'ai vécu cet événement comme un déclencheur car les semaines qui ont suivi, ils ont commencé à fréquenter les ateliers et nous avons dû rapidement « poussé les murs » et proposé d'autres cours pour faire face à la demande.

J'en ai par la suite déduit qu'ils n'avaient pas encore fait le deuil de leur passage vers l'Angleterre, qu'ils tentaient chaque nuit lorsqu'ils vivaient à Calais, et qu'ils n'étaient probablement pas prêts pour apprendre le français puisqu'ils n'avaient pas décidé d'y rester.

Cette expérience m'aide souvent à prendre du recul sur ce que je pense être prioritaire pour les personnes accompagnées et leurs propres réalités.

© Corinne Grillet, 2025. Tous droits réservés.





© Corinne Grillet, 2025. Tous droits réservés.

L' Histoire d'Y.

Y. était un mineur non-accompagné gambien. Une professeur de son lycée nous avait contacté pour savoir si notre association pouvait l'aider car il avait des aptitudes pour aller jusqu'au baccalauréat mais, ses 18 ans approchant, l'Idea lui avait demandé de partir en Contrat d'Apprentissage Professionnel dès la rentrée suivante, au lieu d'entrer en première.

Il paraissait également souffrir d'isolement comme beaucoup de mineurs non-accompagnés des Pyrénées-Orientales, vivait seul dans un hôtel du centre-ville de Perpignan.

Je l'avais rencontré avec un bénévole de l'association en 2019, à une terrasse de café.

Les yeux rivés sur son thé qu'il n'osait à peine boire, il semblait perdu et peu confiant, nous murmurant que le monsieur qui devait l'accompagner en France l'avait juste déposé sur un trottoir et s'en était allé.

Nous lui avons proposé d'intégrer notre association et à peine deux semaines plus tard, d'animer l'atelier cuisine du monde que nous mettions en place à tour de rôle chez les bénévoles, pour nous faire découvrir un plat de son pays.

Quelle ne fut pas notre surprise de découvrir qu'il conversait avec tous les exilés présents en cinq langues ! Ainsi, il put par la suite traduire de nombreux échanges et faciliter la communication entre les bénévoles et les exilés issus de pays non-francophones, lorsqu'il participait aux activités .

Peu à peu, nous découvrions un jeune plein de vie et d'ambition qui rêvait de devenir gendarme. Pour l'heure, nous parvenions à trouver une entreprise pour qu'il intègre un Bac Professionnel Electrotechnique en alternance dès la rentrée suivante, plus adapté à ses compétences Il a fréquenté l'association pendant deux ans environ et s'est épanoui rapidement.

Aujourd'hui diplômé d'un Bac Electrotechnique, il est en CDI dans une entreprise de construction de bateaux.

Il envisage d'effectuer prochainement une demande de naturalisation pour pouvoir s'engager dans l'armée.



© Corinne Grillet, 2025. Tous droits réservés.

Le parcours d'E.

E. est un exilé nigérian de trente ans. Nous faisons sa connaissance en 2020 alors qu'il vient d'être débouté. Il a déjà passé deux ans à errer dans les rues en Italie, puis à Toulouse. Il ne parle pas français et maîtrise parfaitement l'anglais, langue officielle de son pays.

Il partage les randonnées avec l'association, les rencontres de foot, les cours de natation et plusieurs sorties culturelles. Il a un tempérament plutôt introverti et s'isole facilement mais sa sensibilité et son charisme attirent beaucoup de sympathie.

Pourtant, un certain nombre de bénévoles lui reprochent de ne pas faire l'effort d'apprendre le français, bien que la majorité converse avec lui en anglais.

Lors d'un atelier musique animé par un professionnel, il prend le micro et chante. Nous découvrons une voix incroyable. E. nous avoue avoir été chanteur de gospel dans son pays et nous confie qu'il ne se sent bien, que lorsqu'il chante.

Dès lors, nous avons activé nos réseaux pour créer des opportunités de rencontre avec les artistes locaux. Deux artistes demandeurs d'asile congolais rejoignent l'association et forment avec lui un trio plein de vie pendant un an.

Pour autant, E. après un énième recours, commence à avoir un état psychique qui se dégrade malgré toute notre mobilisation. Il ne supporte plus l'idée de dépendre des autres, que « *la France ne croit pas son histoire* » et dit souffrir du ressassement des traumatismes vécus au pays et sur son parcours migratoire.

Une des bénévoles, médecin de profession, l'a parrainé et l'a hébergé pendant plus d'un an pour lui permettre d'effectuer une demande de réexamen pour lui éviter le 115.

Il a été reconnu réfugié en 2022, soit 4 ans après sa première demande d'asile.

Il a eu une période d'euphorie pendant quelques semaines, pendant lesquelles nous avons travaillé sur un projet d'enregistrement de disque puis au moment décisif, il nous a envoyé ce message « *Tu ne voudrais pas être à ma place, ça ne te conviendrait pas, tu n'as aucune idée de ce que j'ai vécu et de ce que c'est que de composer avec moi, beaucoup de choses ne sont pas faciles pour moi, mais j'essaie quand même, mais ce soir, je dis à tout le monde que je n'ai pas la capacité de mener à bien ce projet ou tout autre projet, je veux être seul, je veux prendre soin de moi, et j'espère que tout le monde respectera cela.* »

Puis s'est isolé et a fait le choix de ne plus participer aux activités de notre association.

Bien qu'il nous ait prévenu qu'après autant d'années d'errance, un bout de papier ne le sauverait pas, nous avions beaucoup de mal à l'accepter.

Son parcours a été un des déclencheurs principaux qui m'ont motivé à m'inscrire au DIU, et à démarrer un groupe de travail pour prendre soin de la santé mentale au sein de notre association.

La contribution de R.



© Corinne Grillet, 2025. Tous droits réservés.

R. a poussé la porte de notre association en mai 2022 refusant l'inertie, alors qu'il venait d'être orienté à Perpignan en tant que demandeur d'asile.

Il avait été contraint de mettre en suspens un Master de didactique en langue française et en moins de 24 heures, avait pris la décision de venir donner des cours au sein de Welcome 66 .

Il nous permit notamment de maintenir les cours de français durant tout l'été, alors que le manque de disponibilité des bénévoles nous aurait contraints d'y renoncer.

Très vite, il devint le référent des ateliers de français permettant aux bénévoles non formés de faire évoluer leurs pratiques et de donner un sens à toutes nos valeurs.

Il put alors pendant un an et demi, découvrir le département, développer son réseau qui lui permit de reprendre ses études, et rencontrer de nouveaux amis au sein des activités culturelles et sportives de l'association tout en contribuant très efficacement à l'organisation de Welcome 66.

Il accepta d'intégrer le Conseil d'Administration pour participer aux prises de décisions majeures pendant un an jusqu'à ce que la reprise de son Master cumulée aux cours qu'il dispensait dans le cadre du DU Passerelle l'accaparent..

Son rôle de pilier nous a donné l'impulsion nécessaire dont l'association avait besoin, pour mettre en pratique la participation active des exilés qu'elle prônait.

Aujourd'hui, il est formateur à Toulouse après avoir obtenu son Master .

L'apport des Twins



© Corinne Grillet, 2025. Tous droits réservés.

R et M. sont arrivés en février 2022 à Perpignan. Frères jumeaux originaires du Congo, ils dormaient au 115 à défaut de place dans les CADA malgré leur statut de demandeurs d'asile. Une association partenaire les avait orientés vers notre association, car étant artistes tous deux, ils ressentaient le besoin de pratiquer et de rencontrer d'autres artistes pour sortir de l'isolement et améliorer la précarité de leur situation.

Nous les avons rencontré rapidement et avons constaté à quel point leur capacité de résilience était forte. Malgré leur situation de précarité, ils parvenaient à garder toujours un esprit positif.

Les deux écrivaient, l'un était slameur, l'autre chanteur et danseur et avant même d'avoir un hébergement stable, ils envisageaient de venir donner des cours aux autres exilés à Welcome 66.

Leur motivation et leurs talents ont permis à l'association de développer une mission culturelle de façon significative. Ils sont devenus bénévoles, animant les cours de poésie, de chant et de danse et ont créé une véritable dynamique parmi l'équipe des bénévoles et des jeunes accueillis durant près de deux ans. Ils représentaient le pouvoir d'agir au sein de l'association et à l'extérieur, où ils montaient sur scène pour se produire, donnant une nouvelle image des réfugiés localement. Parallèlement, ils venaient chercher à Welcome 66 un réseau de connaissances, la découverte du territoire et des relations d'amitié durables.

Aujourd'hui moins disponibles en raison de leur reprise d'études et de vie professionnelle, ils sont toujours bénévoles même si l'un d'eux est installé à Toulouse.

Leur contribution est fortement appréciée lors des interventions de sensibilisation notamment. Les élèves et étudiants apprécient particulièrement leur point de vue et leur expérience de l'asile et sont toujours très intéressés à poursuivre les échanges à l'issue des interventions. L'un est administrateur depuis le début de l'année, même s'il dispose de peu de temps en raison de son emploi en tant que médiateur culturel dans un théâtre.

Ils ont tout deux joué un rôle crucial dans le développement du pouvoir d'agir au sein de l'association.

Analyse descriptive

Ces cinq situations révèlent plusieurs situations et quelques problématiques au niveau de l'accompagnement, et font état de l'impuissance à laquelle nous pouvons être confrontés, quels que soient le degré d'intention et de volonté que l'on déploie.

La première situation révèle assez clairement à quel point la posture de -contraindre ou décider pour- est totalement décalée avec les besoins des personnes accompagnées.

Elle met en lumière qu'elles seules ont la capacité de décider quand, comment et à quel rythme elles veulent évoluer.

La seconde situation démontre comment le fait d'avoir sur son chemin des personnes qui valorisent les compétences et les sollicitent peut avoir un impact sur son bien-être et son intégration.

La troisième situation démontre les limites de l'accompagnement des intervenants sociaux et des bénévoles, lorsque l'amélioration d'un état qui a été dégradé pendant trop longtemps nécessite une prise en charge psychologique voire psychiatrique et ce malgré la mobilisation de toutes les personnes qu'un entourage puisse apporter. Elle permet aussi de mettre en lumière encore une fois que seul le rythme de la personne définit la possibilité d'un rétablissement.

Les quatrième et cinquième situations démontrent en quoi le pouvoir d'agir peut offrir une relation de reciprocité parfaite. Lorsque la situation et les capacités de la personne accueillie le permettent, l'équilibre d'une telle relation est une richesse immense.

II. Interprétation

2.1- Comprendre le pouvoir d'agir dans le contexte de l'exil

Le concept d'empowerment est formalisé par le psychologue clinicien et professeur américain Julian Rappaport⁷ dans les années 1980 et définit comme étant « *un processus par lequel les individus, les organisations et les communautés acquièrent le contrôle sur leur vie, les ressources et les décisions qui les concernent* ».

Yann le Bossé, chercheur , est l'un des premiers à traduire le terme empowerment de façon claire sous l'appellation -pouvoir d'agir des personnes et des collectivités-.

Dans son ouvrage « la démarche du développement du pouvoir d'agir »⁸ il préconise de tenter de transformer les conditions d'existence plutôt que d'adapter les personnes au système de façon contrainte. Il s'agit également de dépasser l'approche des personnes accompagnées comme étant demandeurs pour les transformer en acteur de changement . Le rôle de l'intervenant sera donc de

restituer le pouvoir aux personnes afin qu'elles reprennent le contrôle sur leurs vies et leurs conditions sociales. Il ne s'agit plus de faire à la place de- mais avec la personne. Sa posture n'est donc plus dans le paternalisme , son rôle s'apparente à un catalyseur .

Le pouvoir d'agir dans le contexte de l'exil

Quel que soient leurs statuts, les mineurs non-accompagnés ou les demandeurs d'asile ont des choix très contraints. Leur affectation géographique dépend d'un dispositif national selon une clé de répartition chiffrée, qu'ils aient ou non déjà établi des relations dans la commune dans laquelle ils ont déposé leur demande d'asile ou leur demande de reconnaissance de minorité.

Les bénéficiaires de la protection internationale, bien qu'ayant plus de droits que les autres catégories, ne sont pas systématiquement orientés dans la ville qu'ils choisissent, et sont souvent contraints de quitter Perpignan malgré un réseau amical établi, en raison du nombre de logements sociaux insuffisants et d'une offre à la formation et à l'emploi limitée.

Les femmes exilées

Au sein de l'association, nous avons récemment créé un groupe de réflexion pour que les femmes puissent davantage être représentées, participent plus activement et qu'elles aient la possibilité de s'épanouir. Elles ne représentent que 15 à 20 % des personnes accueillies chaque année par notre association et fréquentent avec moins de régularité nos activités en dehors des journées ponctuelles qui leur sont dédiées le week-end, qui sont un grand succès.

Hormis trois d'entre elles qui sont devenues bénévoles assidues, et quatre de plus qui s'inscrivent à toutes les activités culturelles (danse, musique et sorties), moins de 10 femmes fréquentent notre association chaque semaine, principalement les ateliers de français.

Nous observons une plus grande difficulté pour la majorité à conscientiser qu'elles pourraient avoir quelque chose à apporter à l'association et à devenir bénévole.

Nous avons récemment organisé une après-midi conviviale pour leur demander pourquoi elles ne participaient pas plus souvent aux activités et ce qu'elles aimeraient faire.

Si nous avions pour idée préconçue qu'elles pouvaient potentiellement être gênées par la forte présence masculine, voir par certains comportements insistants à leur égard qui nous ont été rapportés par le passé, elles nous ont confié que les raisons principales étaient plutôt le fait que certaines d'entre elles soient analphabètes et donc dans l'incapacité de prendre connaissance des plannings et propositions d'activités ponctuelles qu'elles reçoivent sur whatsapp, et leur peu de disponibilité en semaine en raison des rendez-vous administratifs, d'obligations familiales (gardes d'enfants, intendance du foyer...) .

Nous allons tenir compte de leur suggestions dans notre communication et programmation et leur consacrer plus de temps pour évaluer si cela contribue au développement de leur pouvoir d'agir.

Les Mineurs non-accompagnés

Concernant les mineurs non-accompagnés, les départements ont l'obligation d'assurer avec l'Aide Sociale à l'Enfance, et plus précisément l'Idea, leur accompagnement éducatif, sanitaire, social et scolaire avec un suivi jusqu'à leurs 21 ans si possible. La Loi n° 2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants renforce leur protection en interdisant notamment leur placement en hôtel.

Dans la mesure où les MNA doivent être reconnus mineurs par le département dans lequel ils se présentent avant de relever de la protection de l'enfance, puis d'accéder à la scolarité, et que l'instruction n'est obligatoire que jusqu'à 16 ans, il est fréquent que bon nombre d'entre eux, errent ou se cloîtront dans leur chambre en attendant de trouver un patron pour rentrer en apprentissage. A Perpignan, la difficulté semble liée au fait de demander aux mineurs non-accompagnés de trouver eux-mêmes un patron sans réel accompagnement ou apprentissage de techniques de recherche d'emploi, leur laissant guère de chance de décrocher un contrat. De plus, les formations proposées sont uniquement des apprentissages autour de deux corps de métiers dits « en tension » ; le bâtiment et la restauration, sans prise en compte du niveau d'études préalable ni de leurs aspirations, ce qui ajoute une entrave dans leur choix d'avenir. Ceux qui parviennent à être scolarisés avant d'entamer un apprentissage bénéficient d'un petit pécule considéré initialement comme de l'argent de poche (équivalent à 42 € par mois en 2025) mais se voient conseiller par leurs intervenants sociaux de les économiser pour prendre en charge le coût de leur timbre fiscal pour l'obtention de leur carte de séjour dont la valeur est de 425 € .

Ils bénéficient d'un bon d'achat mensuel de 150 € pour s'approvisionner en alimentation et d'un bon d'achat de 150 € tous les six mois pour se vêtir jusqu'à leurs 18 ans sauf s'ils sont en apprentissage.

D'un point de vue social, aucune démarche n'est faite pour que les mineurs non-accompagnés aient l'opportunité de rencontrer ou de partager des activités avec la population locale, hormis dans le cadre de leur apprentissage.

A Perpignan, ils sont passés d'hôtels du centre-ville à des appartements sociaux en périphérie de la ville et accèdent plus difficilement à l'information concernant les activités proposées par notre association.

Leur situation économique, géographique et les choix contraints d'insertion professionnelle limitent clairement leur pouvoir d'agir.

Les demandeurs d'asile

Les demandeurs d'asile se voient attribuer une place selon le dispositif national d'accueil géré par l'Ofii* sans considération pour les attaches amicales ou communautaires .

S'ils refusent une orientation géographique, les aides peuvent être suspendues.

Leurs conditions matérielles d'accueil (CMA) existent pour garantir un accueil pendant la période d'instruction de la demande d'asile qui se composent d'un logement collectif , d'un

encadrement social d'un montant d'environ 204 €/mois/personne , montant dégressif en fonction du nombre de personnes présentes dans le foyer.

Au niveau national, il existe depuis quelques années une précarisation encore plus importante des publics exilés ; en 2023, bien que ce soit un devoir, 60 % des demandeurs d'asile n'étaient pas hébergés sur le territoire.

Localement, nous avons appris récemment que le nombre de places en hébergement avait été diminué de 300 places dans la Région Occitanie en 2025, ce qui ne permet plus à tous les demandeurs d'asile d'avoir un toit sur la tête assuré chaque nuit. Cette semaine encore, une jeune femme camerounaise demandeuse d'asile inscrite dans notre association, nous a fait part de ses nuits blanches au 115, sa fatigue liée à son obligation de quitter le lieu à 8h du matin et de n'y retourner qu'à partir de 17h en pleine canicule, alors qu'elle a fui un réseau de prostitution forcée et se sent en insécurité partout.

Lors de la demande d'asile, l'accès à la formation et à l'emploi sont interdits. Une autorisation provisoire de travail peut être demandée par les demandeurs d'asile en préfecture par l'intermédiaire des futurs employeurs si l'Ofpra** n'a pas encore statué sur leur demande d'asile dans un délai de six mois. Ce qui implique de trouver un employeur qui accepte de faire les démarches auprès de la Direction générale des étrangers en France (DGEF) qui soit patient. Dans les faits, à Perpignan, ces autorisations sont exceptionnelles, car le taux de chômage élevé peut être un des motifs invoqués.

Au niveau national en 2022, sur 4254 demandes, seules 1148 ont été accordées soit 27 %. On peut penser que les mesures restrictives liées aux questions migratoires depuis 2022 ont diminué ces chiffres.

Les raisons invoquées du refus peuvent être liées à l'absence du métier sur la liste des métiers dits « en tension » ou à la considération du préfet qui estime que le poste peut être pourvu par un demandeur d'emploi déjà présent en France.

Concernant la formation, à Perpignan, l'université refuse catégoriquement d'inscrire des demandeurs d'asile dans un cursus universitaire sauf au diplôme universitaire Passerelle, où il y a pour la rentrée 2025, 10 places pour 80 demandes. Ce dispositif permet à des personnes exilées non-francophones de commencer ou reprendre des études supérieures en France. La formation dispense notamment 10 à 12h de français langue étrangère.

Quelques jeunes inscrits à Welcome66 en ont bénéficié par le passé et cette étape représente un vrai tremplin d'intégration sociale. Malheureusement le nombre de places diminue d'année en année par coupe budgétaire et la limitation d'accès aux demandeurs d'asile non issus de pays francophones, ôte ce droit pour une catégorie importante de personnes qui en auraient besoin.

*Ofii *: Office Français d'intégration et d'immigration est l'organisme public, relevant du Ministère de l'Intérieur, chargé de l'accompagnement et de l'intégration des étrangers en France.*

*Ofpra**: l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides est un établissement public chargé d'examiner les demandes d'asile en France.*

L'accès des demandeurs d'asile au pouvoir d'agir est donc extrêmement limité dans la mesure où le système les constraint à être totalement dépendants des conditions matérielles attribuées par l'Etat, des associations d'aide alimentaire et autres services gratuits pour subvenir à leurs besoins.

A noter que les procédures d'asile durent de plusieurs mois, à plusieurs années en cas de recours.

Les déboutés du droit d'asile

La frontière est de plus en plus mince entre les droits des demandeurs d'asile et les déboutés, si ce n'est que sur les seconds pèse en plus, la crainte permanente d'être contrôlé.

Le fait d'être encore plus précaires et sans aucune ressource, les rend dépendants de la solidarité pour l'hébergement et pour se nourrir et les place dans une situation de dévalorisation et de perte de repères, voir les pousse vers des situations extrêmes (délinquance, addiction...).

Ceux parmi eux qui parviennent à trouver un emploi non déclaré s'en sortent le mieux . A Perpignan, il est moins facile de trouver ce type d'opportunité que dans des grandes villes et le risque est plus grand de se faire contrôler, d'où leur départ vers des métropoles pour être « noyés dans la masse ». D'autres font le choix de tenter leur chance dans un autre pays quand ils ne voient plus d'issue.

Les bénéficiaires de la protection internationale

Légalement considéré comme ayant les mêmes droits que tous les citoyens français, le droit de vote en moins, les personnes qui se voient accorder le statut de réfugié ou la protection subsidiaire, traversent une étape difficile car ce statut implique l'impossibilité d'un retour en arrière, le retour au pays étant proscrit. Une période de transition durant laquelle elles s'écroulent assez fréquemment délaissant le mode survie dans lequel elles étaient bloquées pour tenter de reconstruire une vie, fait souvent surface. A cela s'ajoute le fait que le système les a encouragé à être en mode passif durant toute la durée de leur procédure et, s'ils n'ont pas été en capacité de chercher des associations où être dans l'action, la remise en mouvement imposée ; cours de français à l'Ofii, contrat d'intégration républicaine à signer dans les trois mois, peut être compliquée, notamment s'ils n'ont pas cherché leurs propres solutions pour commencer à apprendre le français et les codes sociaux français avant cet ultimatum.

Rares sont les personnes ayant enfin obtenu le fameux sésame qui peuvent accéder à la formation ou à l'emploi du même niveau que celui qu'ils possédaient dans leurs pays d'origine.

La reconnaissance de diplôme est un parcours du combattant et le choix de métiers qui s'offre à eux tient souvent dans un mouchoir de poche.

Tel qu'Halima Zeroug-Vial nous la décrit sans son module « Souffrance psy des personnes en situation de migration », cette population cumule les vulnérabilités pré, per et post-migration et fait face à la tyrannie du présent ; déracinement, perte identitaire, précarité et stigmatisation

« Plus la durée de la procédure est longue, plus la qualité de vie se détériore (Laban et al., 2004)⁹ La durée d'attente sans statut ni droit clairs, ainsi que la précarité du logement ou de

l'emploi, est corrélée à des niveaux plus élevés de troubles mentaux » (Porter et Haslam, 2005). L'étude de ces auteurs conclut que les conditions de vie post migration influencent plus fortement la santé mentale des exilés que les traumatismes d'avant la migration et contredit l'idée que le traumatisme prémigratoire serait la seule source de détresse. L'incertitude prolongée et l'inactivité imposée sont des facteurs pathogènes puissants, à fortiori pour des personnes vulnérables .

Concernant leur prise en charge en santé mentale ; “*les individus sont considérés comme des étrangers avant d'être des sujets malades ou en souffrance*”¹⁰ , ce qui ne facilite pas leur guérison. (Chambon & Le Goff, 2016)

Globalement, quel que soient les statuts, tous souffrent à un moment de leur parcours, des impacts traumatisogènes des mauvaises conditions d'accueil en France et la capacité d'agir et l'autonomie en est fortement dégradée.

Comme le mentionne l'Observatoire Orspere-Samdarra dans le guide à destination des intervenants sociaux « Soutenir la santé mentale des personnes migrantes »¹¹: « *Les capacités de pouvoir d'agir et d'autonomie des sujets touchés par la précarité peuvent être affectées. Des rapports de dépendance peuvent se créer entre les personnes migrantes et celles qui les accompagnent (les intervenants sociaux, les acteurs humanitaires...)* »

D'où l'importance de se former pour améliorer l'accompagnement : consciente que l'on peut agir sur l'amélioration de la santé mentale et du bien-être des exilés en leur proposant écoute, accueil, activités variées partagées, nous devons considérer que chaque personne qui est en relation avec les personnes en situation d'exil, a un rôle important à jouer pour faciliter leur accès au pouvoir d'agir et améliorer leurs conditions d'intégration sans créer une relation de dépendance.

2.2 - Regard porté sur les exilés

L'expérience des chercheuses Fiske & Harris¹² en 2006 a révélé comment la perception sociale influence la réponse émotionnelle et neurologique en utilisant l'imagerie par résonnance magnétique. A la vue d'images de personnes perçues comme peu compétentes, peu chaleureuses ou différentes, elles ont observé que les participants avaient une activité dans la zone cérébrale associée à l'empathie amoindrie ou des preuves de dégoût chez d'autres, et ne considéraient pas les individus photographiés comme des êtres humains dotés de subjectivité ; on parle de déshumanisation neurologique. Ne pas considérer les personnes comme des êtres humains compromet fortement toute action d'aide ou geste de solidarité à leur égard.

On peut en conclure que moins on est en contact avec un groupe stigmatisé plus on risque de le déshumaniser, et à l'inverse, plus le contact humain est prolongé ou positif, plus on a la capacité de réhumaniser ce groupe à ses yeux et aux yeux des autres.

L'indifférence quasi-générale des citoyens à l'égard des personnes exilées aujourd'hui ne permet pas de franchir ce pas vers la réhumanisation. Les conditions d'accueil des exilés en France

aujourd’hui ne prévoient pas de faire se rencontrer population locale et citoyens du monde pour briser cette frontière. Ils sont au mieux invisibilisés, au pire stigmatisés.

La notion d’opposition entre endogroupe (nous) et exogroupe (eux) est à la racine de nombreux préjugés et discriminations, de même que la méconnaissance alimente la peur et que la connaissance et le contact réduisent les préjugés.

L’exemple le plus notoire est l’accueil que les citoyens français ont réservé en 2022 aux réfugiés ukrainiens en s’identifiant pleinement à eux et celui inexistant des exilés afghans .

Les citoyens ne connaissent pour la plupart les exilés que sous le prisme des médias ou de la représentation qu’en font les politiques.

Pascal Brice, directeur de l’Ofpra de 2012 à 2018, période pendant laquelle il a engagé une modernisation de l’institution et plaidé pour une politique d’asile plus humaine et indépendante du débat migratoire sécuritaire a écrit : « *Quand on empêche les personnes d'accéder à leurs droits, on finit par les rendre invisibles, puis indésirables.* »¹³

A cette même période, le terme « Jungle » pour définir le camp de migrants de Calais a donné le ton en 2015. La frontière était poreuse pour s’engouffrer dans la brèche et les considérer pour certains comme plus proche du monde animal qu’humain.

Globalement, aujourd’hui, nous sommes encore très peu à se considérer à égalité avec les exilés, et encore moins à les considérer comme une richesse pour le pays.

2.3 - Enjeux politiques, économiques, médiatiques

Enjeu politique

Les politiques dissuasives pour contrer l’invention de l’appel d’air arrivent à bout de souffle, les multiples lois immigration ne sont qu’échec sur échec.

Les dernières votées tendent à freiner l’intégration et le pouvoir d’agir des personnes exilées en complexifiant les procédures, en diminuant les hébergements dédiés, en rendant difficile l’accès aux soins et en mettant en place une politique dissuasive et inhumaine.

La catégorisation entre bons et mauvais est une logique de suspicion qui n’incite pas les citoyens à leur faire confiance. Le discours de Gerald Darmanin alors Ministre de l’intérieur en 2022 publiée dans le Monde « *Il faut être gentil avec les gentils et méchants avec les méchants . (...) Il ne faut pas laisser le temps de créer des droits qui viendraient contredire des décisions prises illégitimement par les préfectures* » laisse perplexe.

Bruno Retailleau, Ministre de l’Intérieur actuel, incarne une position ferme prônant la réduction de l’immigration légale et illégale. Il évoque un devoir politique de "prendre tous les moyens" — pour maîtriser ce qu’il considère comme une immigration excessive

Dans son livre « Sur le fil de l'asile »¹³ publié en 2019, Pascal Brice plaide pour une administration de l'asile dépolitisée, protectrice, et respectueuse du droit international , où les exilés sont avant tout des sujets de droit, et non des variables d'ajustement.

Confier l'accueil au Ministère de l'Intérieur associe de façon inébranlable, l'immigration à la violence et l'insécurité.

Localement, la préfecture ne nous accorde pas de soutien du fait que la majorité des personnes que nous accueillons ne soient pas bénéficiaires de la protection internationale.

En clair, autant au niveau local que national, comme le dit François Héran dans son ouvrage « Immigration : le grand déni »¹⁴ ; « *il faut empêcher la situation du demandeur d'évoluer, quitte à contrecarrer le processus d'intégration s'il avait le malheur d'avancer plus vite que l'action préfectorale . (...) le débat public sur l'immigration en France est en décalage complet par rapport aux réalités de base .* »

Si l'on met de côté la fixation du chiffre, les politiques actuelles tendent à une approche plus assimilationniste qu'à une intégration qui suppose que la société d'accueil et les nouveaux arrivants échangent et ajustent mutuellement leurs valeurs. Dans un modèle véritablement intégré, la société d'accueil devrait adapter certaines de ses pratiques ou reconnaître la diversité culturelle comme une richesse collective.

Cette direction constraint les individus d'abandonner ou de minimiser leurs différences culturelles, au profit d'une intégration complète dans le cadre républicain français. Lors de son module sur les médiations transculturelles, Nadia Negraoui, psychologue mentionne : « *En somme, bien que les politiques françaises d'accueil et d'intégration aient évolué pour mieux accompagner les immigrés dans leur insertion économique et sociale, elles restent très centrées sur une logique d'assimilation, et la reconnaissance des identités culturelles d'origine reste limitée.* »

Enjeu économique

À l'opposé des discours alarmistes sur le coût prétendument excessif de l'immigration, plusieurs travaux démontrent qu'elle constitue, au contraire, un bilan économique positif. Comme le rappelle François Héran, sociologue et démographe dans son ouvrage «Immigration : le grand déni» : « *Les immigrés paient plus d'impôts et de cotisations sociales qu'ils ne perçoivent de prestations sociales.* »¹⁴ ;

De son côté, la Cour des comptes, dans un rapport publié en janvier 2024, dresse un constat sévère sur le coût et l'inefficacité de la politique française de lutte contre l'immigration irrégulière. Estimée à 1,8 milliard d'euros par an pour un taux d'exécution des obligations de quitter le territoire (OQTF) inférieur à 12 % entre 2019 et 2022. La Cour alerte sur l'absence de pilotage stratégique clair, le morcellement des compétences entre ministères, et la multiplication des réformes, qui empêchent toute stabilité juridique et efficacité réelle. Elle souligne par ailleurs que les effets économiques globaux de l'immigration sont modérés voire positifs à long terme, à condition de mieux reconnaître les qualifications, de faciliter l'accès à l'emploi et de renforcer l'intégration professionnelle.

Ces constats battent en brèche l'idée selon laquelle l'accueil des personnes migrantes représenterait un poids économique pour la société. Ce n'est pas l'immigration qui pèse sur les finances publiques, mais bien l'incapacité des politiques actuelles à l'envisager comme un investissement à long terme. Plutôt que de tout miser sur la gestion sécuritaire et dissuasive, favoriser une inclusion effective, co-construite avec les exilés eux-mêmes, permettrait de valoriser leurs compétences, alléger les coûts sociaux liés à la précarité, et renforcer la cohésion sociale.

De plus, en France, certains secteurs économiques reposent fortement sur la main-d'œuvre étrangère. Les réfugiés occupent une place indispensable : d'après Vie-publique¹⁵(données issues de l'Office français de l'immigration et de l'intégration), 45 % des salariés réfugiés travaillent dans l'hôtellerie-restauration et le commerce, tandis que 21 % sont employés dans la construction et le bâtiment.

Ces données officielles démontrent que le maintien de l'activité dans ces secteurs dépend directement de la présence des réfugiés.

La valorisation des compétences, des savoirs expérientiels, de la paire-aidance et des contributions des personnes exilées est encore trop souvent ignorée, alors qu'elle pourrait représenter un levier majeur pour leur inclusion et pour l'ensemble de la société.

Enjeu médiatique : héros ou rien

L'enjeu médiatique est central dans la construction sociale de l'image des exilés.

Aujourd'hui, ils sont majoritairement représentés comme des personnes en détresse, à secourir ou à surveiller de très près, réduits à leur précarité ou associés à une menace.

Cette approche compassionnelle ou sécuritaire invisibilise leurs compétences, leurs aspirations et leur pouvoir d'agir. Elle contribue à figer leur rôle dans une posture passive, renforçant les préjugés et les peurs. Or, cette représentation tronquée empêche la société de les considérer comme des personnes porteuses d'expériences et capables de contribuer activement à la cité.

Les médias ne s'emparent de leurs parcours réussis que s'il est héroïque.

Nous avons encore vu l'exemple récemment avec Cissé, qui a sauvé des flammes six personnes à Paris. Localement, seul le jeune éthiopien M. a eu le droit d'avoir tous les projecteurs braqués sur lui, une vitrine lui est même consacrée au Musée de l'Immigration de la Porte Dorée depuis 2023 pour saluer son parcours, alors que chacun fournit des efforts considérables pour être exemplaire.

2.4 - Le rôle et les limites des intervenants sociaux et bénévoles

Professionnels et bénévoles jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement des personnes exilées, chacun avec des postures et des contraintes différentes. Les travailleurs sociaux doivent agir dans un cadre institutionnel rigide, avec des objectifs standardisés et un temps imparti à chacune des personnes accompagnées très limité. Cette pression peut générer des effets iatrogènes : il est fréquent de prescrire ou de renforcer la dépendance et de proposer un

accompagnement qui dessert plus qu'il n'aide la personne accompagnée.

Les bénévoles, quant à eux, évoluent dans un espace plus libre, souvent plus humain, mais aussi moins cadré. Leur implication affective peut devenir un moteur puissant, mais aussi un risque : sur-responsabilisation, projections, ou conseils mal ajustés (infantilisation, assistanat...) peuvent nuire à l'autonomie des personnes accompagnées et à leur propre santé mentale, surtout dans les dispositifs de parrainage au cours desquels certaines informations ne sont pas partagées ou soumises à des analyses de pratiques salutaires.

Dans les deux cas, la posture fait la différence : quand l'écoute, le respect du rythme des personnes accueillies, la co-construction et la reconnaissance du savoir expérientiel sont au cœur de la relation, l'accompagnement devient un levier d'émancipation et une voie pour restaurer le mouvement.

Cela suppose d'être formé, de reconnaître et de faire admettre que le véritable moteur du changement, c'est la personne elle-même.

Car comme l'écrit Yann Le Bossé dans « Soutenir sans prescrire »¹⁶ ; « *Ceci, tout simplement parce qu'en prenant appui sur l'expérience des personnes concernées, les intervenants concentrés sur le développement du pouvoir d'agir font émerger un savoir qui ne demandait qu'à être formalisé* ».

2.5- Dispositifs favorisant l'autonomie

La mise en œuvre de dispositifs participatifs ; co-construction de projets, espaces de parole, activités partagées, permet de renforcer le pouvoir d'agir des personnes exilées en soutenant leur autonomie et leur estime d'eux-mêmes. Ces initiatives, lorsqu'elles sont pensées dans une logique horizontale et non descendante, facilitent une reprise de confiance, un ancrage relationnel, et souvent, une étape vers l'intégration.

Dans les CADA, certains exilés sont invités à participer aux Commission du recours des personnes accueillies (CRPA) pour donner leur avis sur le règlement intérieur ou participer à la résolution de certains litiges mineurs.

Récemment, la pair-aidance, la reconnaissance des compétences linguistiques, culturelles ou professionnelles, ou encore la médiation interculturelle, apparaissent comme des axes particulièrement efficaces ; « *Les interprètes, pairs-aidants et médiateurs participent à rendre les personnes exilées plus actrices de leur parcours, en facilitant un accès concret aux droits.* »¹⁷

Toutefois, un aspect non négligeable est à prendre en considération. Lorsque les personnes exilées ne sont pas issues de pays francophones et qu'elles n'ont pas du tout été scolarisés, on observe davantage de difficultés à accéder à l'autonomie de par la difficulté à apprendre la langue française.

Selon le Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR), l'accès à l'éducation reste l'un des plus grands défis pour les personnes réfugiées. À l'échelle mondiale, seuls 6 % des réfugiés accèdent à l'enseignement supérieur, contre près de 40 % de la jeunesse globale (UNHCR, *Education Report*, 2022). Ces écarts traduisent les ruptures de parcours scolaire provoquées par la guerre, les persécutions et l'exil forcé.

Dans les associations comme Welcome 66, le fait qu'il soit possible pour les exilés d'agir et de prendre des responsabilités ; proposition et animation d'ateliers, construction de projets,

interprétariat, administration, agit comme un moteur de transformation individuelle et collective, en repositionnant chacun dans une dynamique d'émancipation.

L'enjeu est bien de co-construire les dispositifs d'accompagnement avec les personnes concernées, et non pour elles, afin de sortir d'une logique d'assistance qui enferme, vers une logique de participation qui libère.

Conclusion

Ce mémoire a tenté de mettre en lumière l'impact du pouvoir d'agir dans les parcours d'intégration des personnes exilées, en s'appuyant à la fois sur un terrain concret, des expériences vécues, des apports théoriques issus du DIU Santé, Société, Migration et des recherches personnelles.

Il en ressort que soutenir le pouvoir d'agir ne relève pas simplement d'un accompagnement bienveillant, mais d'un positionnement politique, éthique et structurel, qui suppose de repenser la place accordée aux personnes exilées dans la société.

Est-ce le pouvoir d'agir qui a un impact sur l'intégration ou l'intégration qui a un impact sur le pouvoir d'agir ?

Le lien entre pouvoir d'agir et intégration est manifeste : plus les personnes peuvent agir sur ce qui est important pour elles, plus elles reprennent confiance, s'inscrivent dans le tissu social et deviennent actrices à part entière de leur parcours. Mais cela nécessite des transformations profondes à tous les niveaux : individuel, institutionnel et politique.

La visée de l'empowerment, comme le souligne Elodie Gilliot⁶, s'apparente alors à une révolution lente mais nécessaire, loin des logiques de simple consultation ou de participation symbolique.

Les bénéfices de l'immigration, aujourd'hui largement démontrés par des travaux comme ceux de François Héran ou de l'OCDE, doivent être davantage relayés dans l'espace public. Dans un contexte de défi climatique et de déplacements massifs à venir, il devient urgent de mobiliser les moyens humains nécessaires, de rappeler les réussites comme les échecs des politiques migratoires, et de reconnaître le rôle essentiel joué par les exilés dans les métiers dits "essentiels", comme dans le lien social au quotidien.

Mais pour que cette reconnaissance prenne forme, encore faut-il sortir d'un cadre qui réduit les exilés à leur vulnérabilité ou à leur statut administratif. Il s'agit désormais de repenser les politiques d'accueil à partir du vécu et de l'expertise des personnes concernées, en créant des dispositifs réellement co-construits, en formant les professionnels à l'écoute et à la réflexivité, et en reconnaissant la valeur des savoirs expérientiels et des compétences déjà existantes.

Car même dans les contextes les plus contraints, les personnes exilées ne sont jamais totalement privées d'initiative ou de choix, à condition que la société d'accueil leur en laisse la possibilité.

C'est en cela que l'accompagnement, qu'il soit professionnel, bénévole ou institutionnel, doit se penser, non pas comme une prise en charge, mais comme un appui à la reconquête du pouvoir d'agir.

C'est là que réside, peut-être, l'essentiel de notre responsabilité collective.

Bibliographie

¹ **Collectif Paroles, expériences et migrations**, « *Le parcours du combattant* », Orspere-Samdarra, Les Presses de Rhizome, 2022, 69 pages

² **CHAMBON, Nicolas, GILLIOT Elodie, ESTECAHANDY Pascale, HENNIN Manuel** . « *La politique du logement d'abord en pratique* » Orspere-Samdarra, 2022, 247 pages

³ **DEEGAN, Patrici**, *Recovery: The lived experience of rehabilitation*. (Washington DC), Psychosocial Rehabilitation Journal, 1988, 9 pages.

⁴ **RICŒUR, Paul**. *Parcours de la reconnaissance*. (Paris), Éditions Stock, 2004, 384 pages.

⁵ **LE BOSSE Yann**, *Le pouvoir d'agir à la rescoufse*, Revue projet, N°363 , avril 2018

⁶ **GILLIOT, Elodie**, *Thèse de doctorat « la restauration du pouvoir d'agir et son soutien en psychiatrie et dans l'intervention sociale : des valeurs au service de la rencontre des pouvoirs d'agir »* Paris 8, 2023

⁷ **APPAPORT, Julian**. *Studies in Empowerment: Steps Toward Understanding and Action*. (New York), Haworth Press, 1984, 132 pages.

⁸ **LE BOSSÉ, Yann**. *La démarche du développement du pouvoir d'agir : une pratique centrée sur les conditions sociales de la personne*.Nouvelles pratiques sociales, vol. 10, n° 1, printemps 1997, p. 95–106.

⁹ **ABAN, Cornelis J., Gernaat, H. Bart, Komproe, Ivan H., Schreunders, Bart A., De Jong, Joop T. V. M.** *Impact of a long asylum procedure on the prevalence of psychiatric disorders in Iraqi asylum seekers in The Netherlands*. The Journal of Nervous and Mental Disease, vol. 192, n° 12, 2004, pp. 843–851.

¹⁰ **Chambon, Nicolas, & Le Goff, Gwen**. *Enjeux et controverses de la prise en charge des migrants précaires en psychiatrie*. Revue française des affaires sociales, (162), 2016

¹¹ **Orspere-Samdarra**. *Soutenir la santé mentale des personnes migrantes : Guide ressource à destination des intervenants sociaux*. (France), Orspere-Samdarra, 2022, 35 pages

¹² **HARRIS, Lasana T., FISKE, Susan T.**

Dehumanizing the lowest of the low: neuroimaging responses to extreme out-groups. Psychological Science, vol. 17, n° 10, 2006, pp. 847–853.

¹³ **BRICE, Pascal**. *Sur le fil de l'asile*. (Paris), Fayard, 2019, 272 pages.

¹⁴ **HERAN François**, *Immigration ; le grand déni*, (France), Seuil, 2023, 169 pages

¹⁵ **Vie-publique** . *Marché du travail : la situation de l'emploi des personnes réfugiées*. Vie-publique.fr sur le site du gouvernement, 2024

¹⁶ **LE BOSSE, Yann**. *Soutenir sans prescrire*, (Quebec) Ardis, 2016, 59 pages

¹⁷ **CHAMBON, Nicolas ; TRAVERSO, Véronique ; ZEROUG-VIAL, Halima**. *Médiateurs, pairs, interprètes au secours du soin*. Les Cahiers de Rhizome, n° 75-76, *Orspere-Samdarra, mars 2020, pp. 15–18*.

Sommaire des Annexes

Annexe 1 : Carte environnement associatif

Annexe 2 : Contribution photographique

Annexe 3 : Questionnaire de l'enquête pour les personnes exilées de Welcome 66

Annexe 4 : Questionnaire de l'enquête pour les professionnels et les bénévoles

Annexe 5 : Résultat de l'enquête sur le pouvoir d'agir des exilés

Annexe 6 : Résultats et analyse de l'enquête sur les professionnels et les bénévoles



© Corinne Grillet, 2025. Tous droits réservés.